

L'ALLOCATION UNIVERSELLE, UNE CHIMÈRE SÉDUISANTE MAIS DANGEREUSE



Nicole Alix,
Jean-Claude Barbier,
Wojtek Kalinowski
et Henry Noguès

Cette oeuvre est placée sous Coopyright : <https://coopdescommuns.org/le-coopyright-pour-la-coop-des-communs/>

En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 4.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

Pour une réutilisation commerciale ou réutilisation impliquant la production d'une oeuvre dérivée, veuillez contacter pour autorisation préalable : Jean-Claude.Barbier@univ-paris1.fr

Si votre structure est à but non lucratif ou à lucrativité limitée, vous bénéficierez d'une exemption de redevance en cas de réutilisation commerciale.

L'allocation universelle (AU) ou le « revenu de base » se trouvent, fort logiquement, au cœur des réflexions susceptibles d'inspirer un mouvement rassemblant les communs, l'économie sociale, les associations et des fondations de solidarité... **DISPOSER D'UN REVENU, DÉCONNECTÉ DES OBLIGATIONS DU TRAVAIL, EST PERÇU PAR DES MILITANTS AUX ENGAGEMENTS DIVERS COMME UNE VOIE NOUVELLE PERMETTANT DE CONTRIBUER AUX COMMUNS OU À DES ACTIVITÉS SOCIALEMENT UTILES.** Cependant, une telle allocation universelle, substitut envisagé à certaines prestations en espèces existantes (minima sociaux, allocations familiales, allocations chômage, etc.), ne prend vraiment sens que dans son intégration dans le système plus large de la protection sociale. Ce dernier inclut non seulement des prestations en espèces (indemnités journalières, retraites, etc.) mais également des prestations en nature (remboursement assurance maladie, allocation logement, aide à domicile, etc...) et des services collectifs gratuits ou dont l'utilisateur ne paye pas la totalité du coût (éducation, petite enfance, etc...).

Un échange pluridisciplinaire est nécessaire pour une prise de position argumentée, s'articulant avec deux textes produits en 2017 sur les marchés du travail et sur la protection sociale, par le groupe collaboratif de recherche « Protection sociale, ESS et communs⁶² ». Les positions argumentées au sein de ce groupe ne sont pas uniformes. Elles sont également diverses sur la question de l'allocation universelle.

Disons d'emblée que nous ne pensons pas que le sujet soit épuisé, plus d'un an après son introduction dans la dernière campagne présidentielle en France. On ne connaît toujours pas bien, d'ailleurs, l'avis des citoyens car les enquêtes d'opinion disponibles sont contradictoires et fondées sur des données incomparables (notamment, elles opposent les salariés et les citoyens en général). On sait mieux en revanche, depuis le débat de 2016, que les personnes pauvres sont très sceptiques sur la mesure. Elles ne pensent pas que cet outil pourrait éradiquer la pauvreté.

Alors même que l'allocation universelle a une longue histoire qui remonte au 16^e siècle et, tout spécialement à Juan Luis Vives, qui est bien connu des spécialistes de la protection sociale, on ne connaît jusqu'à 2018 que des essais et des expériences, souvent locales et sans grand lendemain, en matière de revenu universel de base. Pour autant, l'absence de réalisation conséquente ne s'est jamais pour l'AU révélée un frein à l'intérêt renouvelé qu'elle suscite. **Si on peut toujours la considérer comme une chimère, le rêve qu'elle entretient est familier à beaucoup, et les espoirs qu'elle suscite témoignent de l'insuffisance manifeste des systèmes de protection sociale à combler les besoins et les aspirations de tous les citoyens.** En outre, les interrogations fortes, sous-jacentes aux controverses liées à l'AU, et portant sur l'évolution du travail, de l'emploi et de l'activité, sur les transformations assurant la pérennité de la protection sociale mais aussi sur le partage et la redistribution des richesses continueront certainement à susciter des débats.

Cette note n'entend donc évidemment pas y mettre un terme mais apporter seulement, avec d'autres⁶³, des éléments de réflexion pour se dégager de la pensée magique et affronter les questions prioritaires sur lesquelles l'urgence devient critique.

⁶² Voir les textes « La protection sociale française : diagnostic et lignes directrices d'une réforme » et « Marchés du travail et prospective de l'emploi » ci-dessus. Henry Noguès et Jean-Claude Barbier se sont inspirés des travaux qu'ils ont coordonnés à propos de l'allocation universelle dans le cadre du Conseil de recherche et de prospective de l'UNIOPSS en 2016.

⁶³ Voir, par exemple, le dossier « Revenu universel : la cartographie d'une controverse », La Tribune Fonda, n°235, septembre 2017, 61p.

1. DEUX PARADOXES ET UNE AMBIGUÏTÉ (Points 1.1 à 1.3)

1.1. UN CONCEPT FLOU ET POLYMORPHE :

Un premier paradoxe interroge d'abord. L'idée d'un revenu de base est défendue au nom de son extrême simplicité, supposée vertueuse pour ses bénéficiaires. Étonnamment, les vocables cherchant à l'exprimer sont incroyablement nombreux : allocation universelle, revenu de base, revenu inconditionnel, dividende social, revenu minimum d'existence, revenu citoyen, dotation inconditionnelle d'autonomie, impôt négatif sur le revenu, salaire à vie ou encore salaire universel, etc... Cette étonnante profusion manifeste d'abord une formidable confusion sur le concept qui révèle la complexité de la réforme envisagée, les attentes multiples, mais qui a le plus souvent interdit ensuite tout débat rigoureux.

En outre, on parle en France de « revenu de base » pour désigner à la fois une réforme potentielle des **minima sociaux et l'introduction d'une allocation régulière** présentant les trois caractéristiques canoniques d'un revenu considéré comme « universel » par ses promoteurs et ses initiateurs : **individuelle, universelle et inconditionnelle**⁶⁴. Cette réforme supposerait une révolution radicale de la Sécurité sociale et, plus généralement, de la protection sociale. Il n'est question ici que de cette allocation universelle car la réforme des minima sociaux, engagée depuis plusieurs années est un sujet complexe en soi qui ne peut être abordé qu'indirectement, parce qu'une allocation universelle a pour objet de se substituer à ces minima et à bien d'autres prestations⁶⁵.

Les minima sociaux à la française font partie de l'ensemble existant de la protection sociale dans de nombreux pays européens, ce qui n'est pas le cas de l'allocation universelle. La Finlande, précisément, est le seul pays en Europe qui s'est mis en 2016 en demeure de tester plusieurs formes d'allocation inspirées plus ou moins d'une allocation universelle, tout en maintenant en vigueur son système actuel avant d'en prévoir une refonte peut être radicale⁶⁶.

Le montant de l'AU envisagée en France (en général avec un montant réduit pour les enfants) constitue aux yeux de ses promoteurs un élément, certes essentiel, mais susceptible de prendre des valeurs tellement différentes selon les projets (plus du simple au double) qu'elles donnent un sens et un impact variables au dispositif en impliquant des variantes extrêmes de scénarii macroéconomiques.

1.2. UN PROJET ANCIEN MAIS SANS AUCUNE MISE EN OEUVRE CONCRÈTE DURABLE :

C'est le second paradoxe. En effet, le dispositif envisagé a connu depuis quatre siècles des avocats successifs mais cette histoire longue s'accompagne d'une étonnante absence de mise en œuvre concrète. Les intentions manifestées actuellement en Finlande, en Seine-Saint-Denis ou en Aquitaine se rapprochent de l'allocation universelle mais n'en ont pas les trois caractéristiques canoniques. En outre, elles n'ont pas connu pour l'instant de réelle opérationnalité.

Pour sa part, l'histoire n'apporte que des expérimentations de dispositifs proches (« negative income tax » dans le New Jersey aux USA, 1968-1972) ou des expériences non explicites d'un revenu minimum universel de fait (Danemark, 1980-1992). **DANS AUCUN CAS, LES ESSAIS N'ONT PAS SUFFI À CRÉER LES CONDITIONS D'UN PROLONGEMENT DE L'EXPÉRIENCE.** Il est évidemment difficile d'assimiler à une allocation universelle transposable le « dividend » variable versé depuis quelques années (1022 \$ en 2016) à tous les habitants de l'Alaska et financé à partir de la seule rente pétrolière. La mise en œuvre explicite d'une allocation universelle n'ayant eu lieu nulle part, le dispositif envisagé constitue une innovation ex nihilo. Certes, cela n'interdit pas d'y réfléchir ni d'anticiper ses conséquences éventuelles : encore faut-il partir des connaissances et des faits existants si l'on veut quitter la pensée magique.

⁶⁴ Voir par exemple le site du Mouvement Français pour un Revenu de base : <https://www.revenudebase.info>

⁶⁵ De Basquiât M. et Koenig G. (2014), Liber, un revenu de liberté pour tous, Éditions de l'onde/Génération Libre, 109 p.

⁶⁶ Le gouvernement finlandais a cependant abandonné l'idée (fin de l'expérimentation en décembre 2018).

1.3. UNE AMBIGUÏTÉ : ALLOCATION UNIVERSELLE, COMPLÉMENT OU SUBSTITUTION ?

Pour poursuivre l'analyse des effets de la mise en œuvre d'une allocation universelle jusqu'au bout, il est nécessaire de préciser la manière dont celle-ci peut s'inscrire dans le système de protection sociale existant. Là réside une certaine ambiguïté car deux situations sont envisageables :

- Soit il s'agit de compléter la couverture actuelle des branches de la Sécurité sociale et des autres programmes sociaux, on parle alors d'allocation *complétive* ;
- Soit il s'agit d'opérer un remplacement d'une partie, voire de la totalité, des prestations existantes, on parle alors d'allocation *substitutive*.

Examinons la première hypothèse. L'allocation universelle apparaît comme une généralisation de minima sociaux unifiés. **Avec un taux unique pour l'ensemble de la population résidant en France, la dépense supplémentaire serait d'un peu moins de 400 milliards d'euros pour 540 €/mois (RSA actuel) et d'un peu moins de 600 milliards pour 800 €/mois (ASPA actuelle). Dans le premier cas, 18% du PIB, dans le second, 28%, seraient prélevés puis redistribués sous forme d'allocation universelle. Dans un pays où les prélèvements obligatoires sont déjà jugés élevés, voire excessifs par une majorité de citoyens, l'acceptabilité collective d'une telle réforme est entièrement problématique, d'autant plus que les nombres respectifs de gagnants et de perdants varient sensiblement selon les modalités du financement.**

C'est pourquoi la seconde hypothèse, la plus souvent avancée, **est la substitution de l'allocation universelle à une liste variable des prestations sociales existantes : les minima sociaux, les allocations familiales mais également la couverture maladie universelle complémentaire, voire les allocations logement, la retraite et dans les positions les plus radicales, les prestations d'assurance maladie.** La mise en place d'une allocation universelle implique alors un coût d'opportunité qu'il faut prendre en compte. Ainsi, pour atteindre un montant équivalant seulement au minimum vieillesse actuel toute la protection sociale devrait être abandonnée si l'on écarte des prélèvements supplémentaires. En revanche, ceux-ci restent indispensables si l'abandon de la protection sociale n'est que partiel. Les défenseurs du revenu universel présentent, à cet égard, une palette de suppression de prestations qui est tellement variable qu'on ne peut s'y retrouver. En revanche, l'attachement des Français à la Sécurité sociale est indéniable et constant, malgré toute l'idéologie qui les invite à y renoncer depuis la crise financière.

Cette seconde option (allocation substitutive) s'impose d'autant plus rapidement que les promoteurs de l'AU en viennent à discuter – ce qui n'est pas toujours le cas – les conditions de financement. Leurs propositions varient mais comportent toujours une réforme fiscale d'envergure, parfois sous forme d'une *flat tax* (impôt à taux unique), parfois au contraire en augmentant la progressivité de l'impôt. Il s'agit globalement de trouver des recettes supplémentaires ; on prévoit par exemple l'introduction de nouvelles taxes ciblées pour financer l'AU, comme la taxe sur les transactions financières, une hausse de la TVA ou encore celle des impôts sur patrimoine, ainsi que la fameuse taxe sur les robots. La fiscalité écologique représente certes de nouvelles recettes (fiscalité carbone, nouvelles écotaxes, etc.), mais ces recettes sont préemptées par les dépenses, notamment les investissements dans la transition écologique elle-même.

EN SOMME, LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES S'AVÈRENT INSUFFISANTES POUR FINANCER UNE AU DIGNE DE CE NOM, ET LES PROMOTEURS SE TOURNENT NATURELLEMENT VERS LA PROTECTION SOCIALE ACTUELLE À LA RECHERCHE DES ÉCONOMIES : L'AU REMPLACE ALORS CERTAINES PRESTATIONS CONTRIBUTIVES.

⁶⁷ Voir par exemple « Du revenu de base à un protocole monétaire commun ? », Olivier Auber, Bernard Dugas & Gérard Foucher. <https://www.revenudebase.info/2016/03/23/revenu-de-base-protocole-monetaire-commun/>

Quelques fois, les propositions tentent d'y échapper en faisant appel à la création monétaire directe par les banques centrales, mais alors la discussion devient très vague, comme en témoignent les débats menés au sein du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB)⁶⁷. Discuter les avantages et les inconvénients des politiques monétaires non conventionnelles ne fait pas l'objet de la présente note ; qu'il suffise de dire qu'il faut à notre avis distinguer une intervention monétaire ponctuelle - une banque centrale qui verse un montant donné sur le compte bancaire de tout citoyen ou résident, comme un stimulus monétaire plus efficace que les lignes de crédit accordées aux banques commerciales - et le financement permanent du dispositif, où le montant est censé être versé tous les mois et dans la durée.

2. DE MULTIPLES PROGRÈS ESPÉRÉS MAIS PROBLÉMATIQUES (Points 2.1 à 2.5)

Pour quelles raisons une telle proposition suscite-t-elle l'intérêt ? Répondre à cette question revient à s'intéresser aux arguments avancés par les défenseurs de cette réforme, et c'est sans doute dans ces arguments et non dans leur « réalisme » qu'il faut rechercher l'attrait de l'AU.

2.1. UNE NOUVELLE ÉGALITÉ POUR TOUS ?

Une allocation qui traduit en acte l'égalité de tous les citoyens élargissant la liberté de chacun manifeste clairement une appartenance à une communauté politique fraternelle ouverte à des progrès partagés. Une telle projection dans un futur désirable apparaît souhaitable à nombre de contemporains, à juste titre, mais elle n'a pas suffi pour l'instant à emporter l'adhésion en l'absence d'arguments plus convaincants pour étayer la proposition.

2.2. UN MOYEN D'ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ ?

Le souci de l'efficacité dans la lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation prioritaire pour les réformateurs de la protection sociale. Le système national de protection sociale français génère des transferts financiers dépassant le quart du PIB. C'est une masse financière importante qui s'explique par le fait que l'assurance présente un caractère préventif puisqu'elle n'attend pas que les personnes soient pauvres pour les garantir et qu'elle présente un caractère quasi-universel pour de nombreuses prestations. Elle contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté (d'après Eurostat le taux de pauvreté serait en France de 25% en l'absence de transferts sociaux) sans se limiter à cette finalité. Toutefois, cette dépense puissante accompagne la persistance de la situation de pauvreté de 14% de la population (9 millions de personnes qui vivent en France avec moins de 1008 euros par personne). En soi, cela constitue bien une question politique prioritaire. Ce seuil de pauvreté, établi à 60% du niveau de vie médian comme dans le reste de l'Union européenne, est toujours inaccessible aux bénéficiaires des minima sociaux actuels. Améliorer nettement la situation, sans aller jusqu'à une réforme radicale, serait possible à court terme en relevant simplement le montant des minima sociaux (RSA 540€/mois, minimum vieillesse (ASPA) 801€/mois, AAH 808€/mois) au niveau du seuil de pauvreté. **Or, aucun des projets actuels de revenu de base ou d'allocation universelle n'est en mesure d'atteindre de tels niveaux, d'autant qu'ils s'accompagnent en même temps de la suppression d'un nombre variable d'allocations existantes.**

2.3. UN MOYEN POUR ÉVITER LE NON-RECOURS ?

Le non-recours à leurs droits, par les personnes éligibles à des allocations, est une situation relativement fréquente en particulier pour le RSA activité, sans parler du renoncement à se faire soigner. Une allocation universelle automatique (non quérable) serait censée les atteindre plus facilement. L'argument est d'autant plus fort qu'une partie du non-recours vient du refus de certaines personnes du caractère stigmatisant, voire humiliant des dispositifs d'aide et à la complexité des règles d'attribution, face à des situations personnelles souvent changeantes.

Des économies attendues sur les coûts bureaucratiques de la distribution des allocations en termes de réduction d'emplois publics sont aussi avancées en faveur du dispositif qui supprimerait la nécessité du « contrôle social », tout en respectant la dignité des personnes. Mais là encore, tout dépend de savoir quel serait le montant de l'allocation universelle. **En outre, une incertitude règne dans la population et chez les électeurs quant à savoir s'il ne faut pas exiger de contreparties en échange d'une allocation, ainsi que sur la place du travail dans la société (comme collectif) et dans l'identité sociale des individus.**

Comment être sûr alors de la pérennité du consensus autour de l'AU ? N'existe-t-il pas un risque que les contributeurs nets ne remettent en cause le caractère inconditionnel et le montant forfaitaire de l'AU en l'absence d'un système d'incitations et/ou de contrôle social quant aux pratiques des bénéficiaires nets ?

L'APPARITION DE NOUVELLES DISCRIMINATIONS SEGMENTANT LA SOCIÉTÉ NE PEUT ÊTRE ÉCARTÉE ET LA THÉMATIQUE DES CONTREPARTIES DU CONTRÔLE DE LA MESURE DES CONTRIBUTIONS DE CHACUN PEUT TOUJOURS RESSURGIR.

2.4. UN MOYEN POUR CORRIGER DES INIQUITÉS ET DES INCOHÉRENCES DU SYSTÈME ACTUEL ?

Un large accord existe pour reconnaître que le système de protection sociale français comporte de graves lacunes et des imperfections regrettables. C'est en particulier le cas de l'absence d'aide aux familles pour le premier (ou le dernier) enfant à charge. Sont également mentionnés les effets inégaux du quotient familial et conjugal, les différences de contribution selon la nature des revenus, etc. À noter que les divers projets relatifs à la mise en place d'une allocation universelle prévoient simultanément la suppression des allocations familiales et de certains avantages fiscaux : est-on bien certain pourtant que cette suppression, et la mise en œuvre d'une individualisation systématique, serait approuvée par une majorité d'électeurs français⁶⁸ ? Comment cette individualisation serait-elle compatible avec le caractère collectif de la protection sociale française, malgré sa fragmentation évidente (salariés, non-salariés, retraites..) ? Les critiques justifiées à la protection sociale peuvent inspirer des réformes souhaitables de la protection sociale et de la fiscalité sans impliquer pour autant un basculement vers l'allocation universelle⁶⁹.

2.5. UN REMPART POUR PROTÉGER LA MASSE DES SANS-EMPLOIS, TRAVAILLEURS PRÉCAIRES OU SANS PROTECTION SOCIALE ?

La persistance en Europe d'un haut niveau de chômage (en particulier pour les jeunes et les personnes peu qualifiées), est toutefois le principal facteur contribuant à la diffusion de l'idée d'allocation universelle. Les difficultés de l'insertion professionnelle, les impasses des sas vers l'emploi et des programmes de formation censés déboucher sur la vie active, la lourdeur des situations sociales des personnes éloignées durablement du marché du travail se cumulent pour rendre illusoire et vains les efforts des personnes pauvres pour s'en sortir, comme ceux des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Cette impuissance se conjugue à celle des gouvernements dont les politiques ne favorisent généralement l'emploi qu'au prix d'un développement des rangs des travailleurs pauvres et précaires et d'une altération récurrente des financements de la protection sociale.

Ces constats, qui s'expriment notamment dans les chiffres du chômage en France (et de la pauvreté laborieuse, comme en Allemagne), sont confortés par des prophéties chocs annonçant « la fin du travail », par des prévisions sur l'impact de l'informatisation sur le marché de l'emploi et par les effets anticipés du « numérique », jusqu'à présent démentis par les faits, mais dans l'attente d'une évaluation complexe pour l'avenir⁷⁰. Malgré leur décalage évident avec les données statistiques empiriques, ces discours connaissent une renaissance surprenante et qui ne se dément pas. Les craintes sont très répandues au sein des parties de la population active qui ne jouissent pas des situations les plus privilégiées (en raison de leur âge ou de leur statut). En effet, par une extrapolation du développement rapide des formes d'emplois sans protection sociale liées à la nouvelle économie capitaliste des plateformes, sont générés des chiffres, sans fondements sérieux, amplifiant la rumeur de la « fin du salariat ».

⁶⁸ Dans plusieurs pays de l'Union européenne, une plus grande individualisation (ou une moindre « familialisation » des aides sociales n'est pas un obstacle à une pauvreté des enfants, par exemple, plus élevée (par exemple, Grande-Bretagne).

⁶⁹ Cf note précédente

⁷⁰ Voir sur ce point le texte « Marchés du travail et prospective de l'emploi ».

Le salariat fondé, en France, sur des contrats en majorité à durée indéterminée, domine massivement (à plus de 80%) et les formes nouvelles d'emploi qui émergent (autoentrepreneur, multi-activité...), encore marginales, ne sont sûrement pas négligeables, bien au contraire. S'ajoutant à la distorsion de concurrence qui tend à éliminer les emplois dotés d'une protection sociale, à l'instar du développement d'activités dans le cadre de plateformes contrôlées par de nouvelles sociétés capitalistes (GAFA, Uber, etc.), ces prévisions pourraient s'avérer auto-réalisatrices et accélérer davantage la précarisation des emplois futurs : elles restent toutefois fondées sur des tendances très incertaines.

Face aux deux menaces supposées inévitables d'un non-emploi massif et d'une multiplication des emplois précaires, il est facile d'expliquer pourquoi l'allocation ou toute autre forme de revenu universel constituerait le rempart indispensable pour protéger de la paupérisation. **Ici, à nouveau, bien sûr, la question est celle du montant de l'allocation imaginée et des conditions politiques nécessaires à son maintien à un niveau satisfaisant mais aussi le rôle du travail dans la vie des citoyens. Le rôle du travail (voire la note de base) est en fait ancré dans l'anthropologie des sociétés humaines, au plan collectif comme au plan de la psychologie individuelle, et on ne le remplace pas d'un revers de main.**

3. SE DÉGAGER DES ILLUSIONS POUR CONJURER LES RISQUES DE RÉGRESSION

(Points 3.1 à 3.2)

3.1. FIN DU TRAVAIL ET PRÉCARITÉ GÉNÉRALISÉE NE SONT PAS DES FATALITÉS :

Pour ceux qui gardent une attitude réservée à l'égard de l'allocation universelle, il faut lever l'hypothèque de cette double menace présentée comme inéluctable.

Contester la prévision de la fin du travail est relativement aisé à la fois parce que les données statistiques montrent plutôt le déplacement des emplois que leur disparition mais aussi parce que l'orientation vers un développement durable fait apparaître de nombreux chantiers d'activités (prendre soin des humains, de la nature et du lien social, lutter contre le dérèglement climatique, etc.) qui impliquent du travail et une masse d'emplois⁷¹.

Il faut donc faire litière de l'idée que des robots munis des bons algorithmes suffiront pour nourrir et servir l'humanité. D'autant plus qu'on sous-estime régulièrement les contraintes physiques qui pèsent sur les scénarios d'une robotisation généralisée et l'économie « high tech » en général, tant sur le plan de l'accès aux matières premières- certaines terres rares notamment – que sur celui de l'énergie qui serait à la fois abondante et facilement stockable⁷². Pour vivre dans les limites physiques de la planète, le travail humain est indispensable. Mais l'argument écologique n'est pas le seul pour mettre en garde contre l'illusion de la fin du travail : il en va autant de l'observation de la manière dont, aujourd'hui libérée de toute réglementation, la nouvelle économie capitaliste concentre les rentes pour quelques-uns excluant la quasi-totalité des autres d'un partage équitable de la richesse à laquelle ils contribuent pourtant par leur travail.

Pour lutter contre le chômage en favorisant l'emploi, certains projets politiques proposent l'allongement de la durée individuelle et la flexibilité du travail en restaurant la « liberté du travail » par la suppression de sa réglementation. Une telle orientation s'inscrit à rebours de l'hypothèse de la fin du travail. En revanche, elle ne protège pas contre la précarisation de « travailleurs pauvres ». En effet, l'allongement de la durée du travail est une condition nécessaire permettant de baisser les salaires sans compromettre la satisfaction des besoins incompressibles des travailleurs et de leurs familles. A l'inverse, la réduction du temps de travail peut constituer une forme d'adaptation aux éventuelles

⁷¹ L'impact de la division par 4 d'ici 2050 des émissions est évalué à la création de 900.000 emplois en France et à 6 millions dans l'Union européenne (19 octobre 2017 Ademe).

⁷² Voir par exemple Philippe Bihouix « L'Âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable », Le Seuil 2014

pénuries d'emplois mais elle est alors incompatible avec la baisse des salaires.

Cette dernière remarque conduit à s'interroger sur le risque d'expansion de la précarité. Sauf à faire la preuve qu'aucune alternative n'existe, ce n'est plus une prévision mais plutôt un arbitrage en faveur du modèle d'une société de marché. Au contraire, la réglementation de l'économie numérique pour permettre l'efficacité du marché, l'adaptation du droit pour garantir une protection sociale de qualité aux actifs avec de nouvelles formes d'emploi, décisions de justice et réformes politiques déjà à l'œuvre dans certains pays, montrent que la précarité n'est pas une fatalité. **L'adoption d'une allocation universelle pour remédier aux menaces évoquées s'avère donc être soit une erreur d'analyse soit une forme de renoncement politique a priori en apportant une mauvaise réponse au problème.**

3.2. L'ALLOCATION UNIVERSELLE ET LE RISQUE D'UN AFFAIBLISSEMENT DE LA SOLIDARITÉ COLLECTIVE :

Dans une société donnée, l'ensemble des revenus dépendent de l'activité productive, marchande ou non, et, en l'absence d'augmentation de celle-ci, ce que certains gagnent en plus doit être compensé par des pertes pour les autres. La prise en compte de ces contraintes conduit à penser que l'allocation universelle éventuellement accessible n'améliorera pas les minima sociaux actuels et qu'il n'est pas même réalisable de l'établir au niveau du seuil de pauvreté (1008€) : une vision « réaliste » n'en atteindrait vraisemblablement que la moitié, ce qui non seulement n'améliorera pas la situation des personnes pauvres, mais l'aggravera. Ces inquiétudes sont essentielles alors que le relèvement des minima sociaux à un niveau proche du seuil de pauvreté est constamment rejeté.

Mais **l'impossible financement d'une prestation universelle d'un niveau décent** ne doit pas empêcher d'envisager les effets destructeurs potentiels de l'engagement même d'une démarche « révolutionnaire » sur l'ensemble d'un système de protection sociale construit avec luttes et difficultés depuis la fin du 19^e siècle. **L'IMPACT PRÉVISIBLE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE SUR L'ENSEMBLE DU SYSTÈME ACCROÎT EN EFFET SINGULIÈREMENT LES RISQUES DE RÉGRESSION SOCIALE, COMME L'A MONTRÉ L'EXPÉRIENCE DES SYSTÈMES CIBLÉS SUR UN « FILET DE SÉCURITÉ »** (dont l'exemple le plus frappant est le système britannique, et, de l'autre côté du Rhin, l'extension des bas salaires consécutive à la réforme des allocations de chômage sous le chancelier Schröder).

La crainte est que l'allocation universelle ne constitue un « versement pour solde de tout compte » éteignant les autres formes de solidarité collective compensant le handicap, l'exclusion sociale, la maladie grave, etc... Un tel renoncement pourrait, notamment, justifier un transfert massif de la sécurité sociale vers les assureurs privés dans une logique de concurrence et une extension générale de la privatisation qui est déjà dans certains programmes politiques et qui est favorisée de fait par l'intégration européenne. La protection des travailleurs par la loi (salaire minimal, médecine du travail, institutions représentatives du personnel (IRP), protection complémentaire, etc.) apparaîtrait aussi superflue puisque chacun travaillerait désormais à sa guise grâce à l'allocation. La majorité des salariés sait qu'il s'agit de chimères, mais il ne faut pas pour autant négliger le fait que la détestation des « liens de subordination » se répand dans la société, eu égard aux servitudes bien réelles du salariat.

L'examen systématique des effets de l'allocation permet de mesurer l'écart entre les espérances affichées et les réalités anticipées. S'il s'agit d'accroître la dignité et la liberté des personnes comment oser prétendre qu'une personne pauvre sans emploi va gagner en dignité si on lui donne ce qu'elle a déjà, c'est à dire le RSA ? Qui croira à la liberté accrue des salariés avec un salaire décent de prendre un congé sans solde grâce à l'allocation ? S'il s'agit de lutter contre la pauvreté, qui osera prétendre qu'on y parviendra avec une allocation de 500 euros mensuels ? S'il s'agit de mieux accompagner les nouvelles situations professionnelles, qui osera prétendre qu'une allocation de 500 euros va améliorer la situation des auto-entrepreneurs quand on supprimera les allocations familiales, et sans doute aussi, à terme, sinon tout de suite, les allocations logement et de nombreux services collectifs (comme les contrats aidés), alors que le droit universel à l'assurance chômage s'avère aujourd'hui un projet très contesté par un gouvernement qui l'a ouvertement prôné ?

Les diverses « expérimentations » envisagées çà et là sont, par leur conception, bien incapables d'anticiper ces effets d'ensemble : au mieux, elles ne peuvent qu'enregistrer d'éventuels effets locaux, ou des modifications de conduites des personnes, comme il était attendu dans la plus grande expérimentation contemporaine, en Finlande. Ainsi, la solidarité étant assurée par cette seule allocation, une société d'individus prétendument « libres » renvoyés seulement aux marchés serait imaginable. Débarrassé du « mirage de la justice sociale » selon le vœu d'Hayek, le théoricien du néolibéralisme (lequel inspire certains défenseurs du revenu universel), se passer de protection sociale deviendrait possible à condition d'accepter les inégalités amplifiées qui en résulteraient. Ces scénarios pessimistes reposent inévitablement comme l'allocation universelle sur des projections. Celles-ci aident à comprendre pourquoi **le projet peut être envisagé comme un « cheval de Troie » ouvrant la voie à une véritable implosion du système national de protection sociale, à un recul significatif des services collectifs et donc comme un levier de promotion d'une société de marché.**

4. SE CONCENTRER SUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME EXISTANT POUR LE RENDRE PLUS ÉGALITAIRE ET INCLUSIF : UNE VÉRITABLE PRIORITÉ

Les problèmes soulevés par les défenseurs de l'allocation universelle méritent certainement d'être pris en considération mais la réponse à leur apporter n'est pas celle qu'ils préconisent : ils se trompent.

Ainsi, il est impératif de poursuivre la réflexion pour imaginer de nouvelles façons de prendre en compte des situations spécifiques de certaines activités ou de reconnaître des activités socialement utiles, **sources de la production de « richesses invisibles »**, qui laissent aujourd'hui ceux et celles qui s'y consacrent sans revenu pendant une période de leur vie. D'un côté, les situations liées à la création artistique, à l'engagement au service de la gestion des communs ou de communautés locales ou encore les contraintes des petits entrepreneurs à activité variable sont avancées. De l'autre côté, les périodes d'accompagnement de proches malades ou en situation de grave handicap, les contraintes chroniques particulières subies par les parents en situation monoparentale, sont supposées être améliorées par une allocation universelle.

Une meilleure reconnaissance de tâches particulières actuellement non reconnues comme productives est certainement souhaitée et souhaitable. Cependant, sans parler d'effets discutables (éviction des modes de garde collectifs de la petite enfance, marchandisation d'activités bénévoles, etc.), on peut douter qu'aucun système inconditionnel et général ait des effets réels de reconnaissance d'activités hétérogènes très spécifiques. **Le plus souvent, la meilleure solution consiste à chercher à construire un modèle économique stabilisé pour la gestion des communs ou pour les activités de création artistique ou à développer les droits à de meilleures protections pour les situations critiques professionnelles ou familiales.** D'autres propositions existent, rejetant l'utopie d'un revenu de base inconditionnel, vers des alternatives ne découplant pas l'activité et les revenus, mais orientant les personnes dans des activités innovantes, liées à la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale.

Si une mobilisation effective autour de l'allocation universelle chez les électeurs et dans la société civile revient à l'ordre du jour, il serait raisonnable de la convertir vers des réformes plus modestes, plus résolues, plus responsables, plus efficaces et moins dangereuses, mais aussi mieux articulées à l'activité économique et écologique. Par exemple, outre l'engagement d'une réforme fiscale de toute façon désormais inévitable, la revalorisation des minima sociaux existants pour atteindre à terme le seuil de pauvreté, la mise en place d'une allocation familiale même pour un seul enfant à charge, l'abandon dans les discours politiques des représentations idéologiques stigmatisant des populations pauvres et visant à les diviser, la persévérance des efforts d'accompagnement des personnes vers l'émancipation, l'extension des droits sociaux à l'ensemble des actifs salariés comme indépendants, le partage équitable des contributions non seulement pour financer une protection sociale réformée mais également pour favoriser l'emploi et donc la compétitivité nationale, la réorientation des activités humaines pour prendre en compte la nécessité de la transition écologiques, etc. La liste est longue, et pourtant encore non exhaustive, des mesures susceptibles d'être entreprises pour améliorer le système national de protection sociale.

Au demeurant, la réforme de la protection sociale est un mouvement constant depuis plus de 20 ans en France et la question clé est la façon dont les citoyens parviennent à en sauvegarder, face à ses ennemis nombreux, les bénéfices pour la collectivité tout en poursuivant leur amélioration pour faire face aux situations nouvelles et faire régresser les inégalités inhérentes à la dynamique de l'économie marchande dominante, inégalités qui obèrent gravement le potentiel de développement économique durable. Avocats et critiques de l'allocation universelle peuvent donc se retrouver d'accord sur le fait que nous ne sommes certainement pas impuissants face à une situation actuelle qui n'est pas la meilleure possible, sans avoir à se laisser tenter par des chimères.